



**Titre professionnel IEPE :
une dérégulation grave de la qualité de l'accueil du jeune enfant
le SNPPE appelle au boycott**

Guénange, le 15 décembre 2025 - Le Syndicat National des Professionnel·le·s de la Petite Enfance (SNPPE) dénonce avec la plus grande fermeté la publication du **décret n° 2025-1207 du 10 décembre 2025** et de l'**arrêté du 12 décembre 2025** créant le titre professionnel d'« intervenant éducatif petite enfance » (IEPE)

Derrière un habillage technocratique et un discours officiel de « réponse à la pénurie », ces textes constituent en réalité un basculement grave du modèle français de l'accueil du jeune enfant, au détriment des professionnel·le·s en place, de la qualité de l'accueil et de la protection des enfants.

Un danger immédiat pour les auxiliaires de puériculture et les éducateur·rice·s de jeunes enfants

Ces textes ouvrent explicitement la voie à une **déqualification massive des équipes** et à une **mise en concurrence directe** entre diplômes d'État et un titre professionnel de droit du travail, créé dans l'urgence pour répondre à des contraintes organisationnelles.

Les conséquences sont claires :

- **les auxiliaires de puériculture**, profession réglementée à socle sanitaire, peuvent désormais être **progressivement évincées des EAJE**, sans aucune garantie de maintien de leur place ni reconnaissance spécifique de leurs compétences ;
- **les éducateur·rice·s de jeunes enfants** voient leur rôle éducatif, structurant et réflexif auprès des enfants **délibérément affaibli**, dans un système où l'exigence de qualification devient purement formelle ;
- les équipes sont exposées à une **dégradation des conditions d'exercice**, à une perte de lisibilité des responsabilités et à une insécurité professionnelle accrue.

Ce que ces textes organisent, ce n'est pas une montée en compétence : **c'est une substitution silencieuse des métiers qualifiés et des diplômes d'Etat.**

Une logique de gestion, pas une politique de qualité

Le SNPPE le réaffirme : la pénurie actuelle de professionnel·le·s n'est ni une fatalité ni un problème de diplômes. Elle résulte de salaires insuffisants, de conditions de travail dégradées, d'un manque chronique de reconnaissance et d'un désengagement durable des politiques publiques. Plutôt que de répondre à ces causes structurelles, l'État fait le choix d'abaisser les exigences.

Le titre IEPE, limité dans le temps (l'arrêté le crée pour 3 ans), illustre cette logique de court terme : il expose ses titulaires à une fragilisation majeure, en produisant des professionnel·le·s juridiquement diplômé·e·s mais sans garantie de reconnaissance durable, pris·es en étau entre un diplôme potentiellement appelé à disparaître et un cadre de formation dont la pérennité n'est en rien assurée.

Appel clair au boycott du titre IEPE et des jurys

Face à cette réforme dangereuse, le SNPPE appelle solennellement :

- **les professionnel·le·s de la petite enfance à ne pas s'engager dans la formation IEPE ;**
- **les auxiliaires de puériculture, éducateur·rice·s de jeunes enfants, directions à refuser de siéger dans les jurys de ce titre.**

Participer à ce dispositif, c'est légitimer une réforme qui affaiblit nos métiers. C'est ignorer délibérément les constats et alertes accumulés depuis des années sur la qualité de l'accueil.

Le SNPPE engage une réflexion contentieuse

Le SNPPE a engagé un travail approfondi d'analyse juridique des textes parus et étudie la possibilité d'introduire un recours devant le Conseil d'État.

Ce travail se poursuit avec responsabilité et détermination. Il ne s'agit ni d'un réflexe politicien ni d'un affichage symbolique, mais d'une démarche visant à faire respecter le droit, la cohérence des politiques publiques et la protection des professions réglementées.

Nous refusons une petite enfance au rabais

Le SNPPE ne laissera pas installer :

- une petite enfance low cost,
- des équipes déqualifiées,
- des métiers vidés de leur sens,
- et des enfants accueillis au prix d'arrangements réglementaires.

Nous appelons l'ensemble des professionnel·le·s, collectifs, syndicats, formateur·rice·s et institutions responsables à se mobiliser.

La petite enfance mérite mieux qu'une déqualification imposée et orchestrée sur tous les niveaux de certifications ou de diplomations.

Les professionnel·le·s ne se laisseront pas déposséder de leur expertise.